



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2025-102

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2025

# Sommaire

## Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-02-18-00001 - Arrêté n° 2025-00211 du 18 février

2025-00211 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

## Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-02-18-00009 - Arrêté N° 2025-00212 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (2 pages)

Page 5

75-2025-02-18-00008 - Arrêté N° 2025-00213 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)

Page 8

75-2025-02-18-00007 - Arrêté N° 2025-00214 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)

Page 10

75-2025-02-18-00006 - Arrêté n° 2025-00215 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)

Page 12

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00001

Arrêté n° 2025-00211 du 18 février 2025  
Accordant des récompenses pour actes de  
courage et de dévouement

Paris, le 18 FEVRIER 2025

**ARRETE N° 2025-00211**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

Les Médailles de bronze pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef **Kilian CHAUDET**, né le 12 juillet 2001, 17<sup>ème</sup> Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe **Quentin SURGET**, né le 3 avril 1998, 17<sup>ème</sup> Compagnie d'incendie et de secours ;
- Volontaire du service civique **Linda AGBOLOSU**, née le 12 avril 2002, 17<sup>ème</sup> Compagnie d'incendie et de secours ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00009

Arrêté N° 2025-00212 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00212

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

**Vu** l'annexe 250001 du 21 janvier 2025 à l'arrêté n° n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 06 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Rectorat de l'Académie de Créteil, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|                                            |                                        |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| Mme ANTIVILO Marcela (Seine-et-Marne)      | M. LETERRIER Chris (Loire-Atlantique)  |
| Mme BAYOUDH Safwène (Seine-Saint-Denis)    | Mme MALLET Amélie (Seine-Saint-Denis)  |
| Mme BIGET Amandine (Seine-Saint-Denis)     | M. MEZIERE Clément (Seine-Saint-Denis) |
| M. DELAUNAY Thomas (Seine-et-Marne)        | Mme QUINTON Claire (Seine-et-Marne)    |
| Mme DONADILLE Clara (Seine-Saint-Denis)    | Mme RÉAUME Jessica (Seine-et-Marne)    |
| Mme ESCALIERE Violaine (Seine-Saint-Denis) | M. RENOUE Thomas (Seine-Saint-Denis)   |
| M. FARESE Valentin (Seine-Saint-Denis)     | M. SARDO Hugo (Seine-Saint-Denis)      |
| M. GAUCHER Robin (Loiret)                  | Mme SEBASTIANI Elise (Seine-et-Marne)  |
| Mme GRECO Luana (Hauts-de-Seine)           | M. SIMONCINI Florent (Seine-et-Marne)  |
| Mme HACQUIN Emilienne (Seine-Saint-Denis)  | Mme TURENNE Eléna (Essonne)            |
| Mme HADDAD Sarâ (Seine-et-Marne)           | M. VIARD Marc (Seine-et-Marne)         |
| M. LAVENIR Corentin (Seine-Saint-Denis)    | -                                      |

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 18 février 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00008

Arrêté N° 2025-00213 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00213

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

**Vu** l'annexe 250002 du 21 janvier 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 06 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Rectorat de l'académie de Versailles, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

|                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| M. BARUZZI Noël (Hauts-de-Seine)      | M. LAHAYE Théo (Hauts-de-Seine)      |
| Mme BIBÉ Zoé (Hauts-de-Seine)         | M. LUZU Sébastien (Hauts-de-Seine)   |
| M. CAMPAGNAUD Damien (Hauts-de-Seine) | M. MAILLIOUX Steven (Hauts-de-Seine) |
| M. CAUSSE Freddy (Hauts-de-Seine)     | Mme MELIN Emmy (Seine-Saint-Denis)   |
| Mme DE SEZE Marguerite (Yvelines)     | Mme MUR Hélène (Hauts-de-Seine)      |
| Mme DHAOUI Mariem (Hauts-de-Seine)    | Mme PAPAIZIAN Carla (Hauts-de-Seine) |
| Mme GOMES Ana (Hauts-de-Seine)        | Mme PERUS Katia (Yvelines)           |
| Mme GOTKOVSKY Fanny (Paris)           | M. POLICELLA François (Paris)        |
| M. HAMON Quentin (Hauts-de-Seine)     | -                                    |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 18 février 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00007

Arrêté N° 2025-00214 Portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur en  
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00214

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

**Vu** l'annexe 250003 du 21 janvier 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

**Vu** le procès-verbal en date du 06 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, à PARIS 4E (75), est délivrée à la personne dont le nom suit :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Mme TREVELO Sindy (Paris) | - |
|---------------------------|---|

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 18 février 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00006

Arrêté n° 2025-00215 Portant délivrance du  
maintien des acquis du brevet national de  
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00215

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de  
sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 07 février 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen  
du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la  
Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris (13<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms  
suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

|                                          |                                         |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| M. BARRÉ Damien (Val-de-Marne)           | M. GALLIER Clément (Paris)              |
| M. BRUSCHET Romain (Oise)                | M. LE DROGO Christophe (Hauts-de-Seine) |
| Mme CHARNAL Anouck (Rhône)               | M. LE MEILLOUR Samuel (Finistère)       |
| M. CONAN CALDAS Nicolas (Hauts-de-Seine) | M. LIPARI Mathieu (Pyrénées-Orientales) |
| M. FONTAINE-PEPIN Charly (Essonne)       | -                                       |

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région  
d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ**